

## Conditions générales de vente OCORNER

### ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES PARTIES

Les présentes conditions générales de vente sont relatives aux Prestations proposées et commercialisées par la Société :

ELYT,  
société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 €  
dans le siège social est fixé 61 rue Marthe Bacquet 97460 SAINT-PAUL  
et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis sous le numéro 898912589

Les services sont exploités sous le nom commercial et la marque OCORNER

Les coordonnées sont les suivantes :

adresse e-mail :

numéro de téléphone :

adresse postale :

### ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Client : désigne le consommateur personne physique ayant contracté avec la Société.

Commande : fait de souscrire aux Prestations proposées par la Société.

Conditions Générales de Vente (CGV) : désigne les conditions de vente déterminant les droits et obligations des Parties dans le cadre d'achats effectués sur le Site Internet exploité par la Société, ci-après "CGV".

Contrat : désigne les conditions générales de ventes et les conditions particulières indiquées sur le Site Internet, que le Client déclare connaître et accepter sans réserve

Établissement : désigne l'espace exploité OCORNER de la Société et situé au 5 Rue Du Stade De l'Est 97490 Sainte Clotilde.

Partie(s) : désigne(nt) la Société et/ou le Client.

Prestation(s) : désigne les Prestations de services commercialisées par l'établissement OCORNER et visées notamment par l'article 2 des présentes.

Site Internet : désigne le site hébergé sous le nom de domaine suivant : <https://www.ocorner.re/>

Société : désigne la société ELYT SAS sous l'appellation commerciale OCORNER, société par actions simplifiée à associé unique (SAS) au capital social de 10 000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Denis de la Réunion sous le numéro 898 912 589 dont le siège social est situé au 61 Rue Marthe Bacquet Cambaie 97460 Saint-Paul, prise en la personne de son représentant légal en exercice.

### ARTICLE 3 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société ELYT fournit aux Clients les Prestations qu'elle commercialise.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services fournis par le Prestataire auprès des Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande.

Toute commande de Prestation implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements figurant sur le catalogue, prospectus, site Internet ou tout autre support, et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour valablement s'engager et contracter avec la société ELYT.

Le Client reconnaît que les enregistrements et sauvegardes (en d'autres termes, toutes données de connexion) réalisés sur le Site (ci-après les « Documents Électroniques ») auront pleine valeur probante entre le Client et le Vendeur. Ainsi, les Documents Électroniques, y compris leur date et heure, feront foi entre les parties à tout litige.

Le Client reconnaît, par conséquent, dans ses relations contractuelles avec le Vendeur, la validité et la force probante des courriers électroniques.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

### ARTICLE 4 : DEFINITION DES PRESTATIONS

Le Prestataire propose, dans le cadre de son établissement situé 5, Rue du stade de l'Est à Sainte Clotilde, différentes Prestations liées au sport et à l'activité physique ainsi qu'à la convivialité.

Cet établissement regroupe plusieurs espaces par lesquels le Prestataire propose à la vente et à la réservation les Prestations suivantes :

- le football en salle à cinq : mise à disposition d'un terrain de football en salle pour 10 joueurs, par tranches d'une heure
- le parc marmaille : accès à une aire de jeux réservée aux enfants, pour la journée,
- la restauration : réservation d'emplacement réservé à la consommation des plats servis par le restaurant,
- l'accès dans le cadre d'événements aux différents espaces l'établissement pour les particuliers, entreprises et comités d'entreprise. Ces événements peuvent être soit des événements directement planifiés par le Prestataire, soit des événements organisés à la demande du Client.
  - Les anniversaires permettent la réservation de places dans l'espace dédié, du nombre demandé de chaises par enfant (hors accompagnateurs) pour une durée de 3 heures, ainsi que la réservation de formules de restauration à consommer sur place,
  - Les événements organisés par ELYT, tels que karaoké, comic...
  - Les mercredis jeunesse sont des Prestations d'activités sportives et récréatives encadrées par un animateur, selon un planning communiqué régulièrement. L'accueil se fait de 7h à 17h30.
  - L'académie de foot est une Prestation régulière de pratique de football avec intervention d'une durée d'1h30 avec intervention d'un animateur.

## ARTICLE 5 : HORAIRES D'OUVERTURE

L'établissement est ouvert aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 09h à 23h
- Le samedi de 9h à 23h
- Le dimanche de 9h à 23h00.

L'établissement se réserve le droit de fermer pendant des périodes de congé ou tout autre motif, et sans que cette liste ne soit exhaustive : réparations, entretien du local, maladie, etc. Ces fermetures seront indiquées sur le site comme créneaux fermés à travers le calendrier de réservation.

## ARTICLE 6 : CONDITIONS DE RÉSERVATION DES PRESTATIONS

### Article 6.1: conclusion du contrat en ligne

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires sur le Site Internet afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises.

A chaque étape de la Commande, le Client peut à tout moment vérifier le contenu de sa Commande et avoir accès à l'ensemble des informations relatives aux Prestations sélectionnées,

à leur tarif, aux conditions de livraison, aux conditions et moyens de paiement, et à sa possibilité de se rétracter de sa commande.

A cette fin, la Société a créé des étapes de validation et d'acceptation de commande ainsi que des modalités de livraison et de paiement.

Le Client devra ainsi suivre les étapes suivantes définies pour pouvoir conclure définitivement sa Commande.

Étape 1 : choix de la Prestation par le Client après visualisation de ses caractéristiques.

Étape 2 : en cliquant sur l'onglet «JE RESERVE », le Client accède au formulaire de sélection des terrains, des dates et horaires possibles de sa réservation de terrain de foot à 5.

Après sélection, des informations relatives à des données personnelles sont nécessaires au traitement de la Commande, à savoir le nom, le prénom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone, dans les conditions et dans le respect des droits du Client tel que visé à l'article 6 des présentes.

Une fois les données entrées, le Client accède à la page récapitulative de sa future Commande. Le Client peut visualiser le récapitulatif des caractéristiques de la Prestation choisie. Il complète le formulaire de facturation avec ses coordonnées complémentaires.

Etape 3 : En cliquant sur l'onglet « Réserver» le Client accède au formulaire de paiement s'il souhaite finaliser sa commande.

Etape 4 : en cliquant sur l'onglet « Commander » le Client donne l'ordre irrévocable de paiement. Aucune modification, telle qu'un changement d'adresse, ne pourra plus avoir lieu. La Société envoie au Client un mail récapitulatif de la Commande et de la confirmation du paiement.

Article 6.2 : Conditions particulières pour certaines Prestations :

Pour le football en salle à cinq : le Client doit choisir s'il souhaite que la partie qu'il effectuera sur le terrain sélectionné soit filmée ou non, et donne lieu à l'établissement de statistiques ou non.

Pour toutes réservation effectuée en soirée, soit entre 18 heure et 23 heure, la réservation ne sera définitivement validée que si 10 réservations sont effectuées pour le créneau horaire demandé.

Le Client peut effectuer autant de réservations par tranches d'une heure qu'il le souhaite, et dans la limite des disponibilités.

Si le nombre de 10 réservations n'est pas atteint, le Prestataire se réserve le droit d'annuler la commande, et la réservation sera gardée en compte dans l'espace du Client pour être reportée

sur un autre créneau horaire. Elle pourra être exceptionnellement remboursée sur demande expresse formulée par le Client.

La commande peut se faire jusqu'au moment de l'exécution de la Prestation, et alors même que le créneau horaire d'une a déjà débuté, dans la limite des disponibilités. Toutefois, si le créneau horaire a déjà débuté, aucune réduction tarifaire ne sera accordée.

Pour le marmaille parc : la commande peut se faire jusqu'au jour même, selon la capacité d'accueil du parc qui est de 120 enfants.

Pour la réservation de tables : les tables peuvent être réservées dans le cadre des anniversaires pour l'espace dédié.

Elles peuvent aussi être réservées de manière individuelle, dans la limite des places disponibles. La réservation porte sur la possibilité d'accéder à une table et non la garantie d'une table en particulier. Les Clients se verront attribuer une table, chaise ou tabouret selon le principe « premier arrivé premier servi ».

Pour la réservation d'évènements :

- Anniversaires : le Client organisateur devra réserver pour l'ensemble des autres personnes participantes. Lors de la réservation, il devra indiquer les formules de restauration souhaitées. La commande pourra être faite sur le site internet de ELYT jusqu'à 24 heures avant la date souhaitée.

Des demandes pourront également être faites directement, à la dernière minute, dans la limite des capacités d'accueil.

- Pour les animations telles que karaoké : le Client réserve une place pour la durée de l'animation,
- Pour les Prestations relevant de l'accueil collectif de mineurs, la réservation ne sera définitive que lors de la transmission à ELYT d'une fiche de renseignements et d'une fiche sanitaire dûment remplies,
- toute demande d'organisation d'évènement particulier fera l'objet d'une demande écrite détaillée exposant le type d'évènement souhaité. A réception de la demande, OCORNER établira un devis qu'elle transmettra au Client dans un délai de XXX jours. Ce devis aura une durée de validité de XXX jours à compter de son envoi sauf précision contraire.

Le Client devra renvoyer le devis accepté et régler l'acompte prévu au moins XXX jours avant la date prévue pour la réalisation de l'évènement.

Les Prestations peuvent être commandées de manière séparée ou de manière groupée selon les offres qui sont présentées sur le site de ELYT.

Toute commande passée en dehors de ces délais sera examinée à titre purement commercial sans aucune garantie de disponibilité, ELYT faisant ses meilleurs efforts pour y répondre.

## Article 6.2 : Confirmation de la commande

La Commande devient définitive à l'issue de l'étape 4, telle que visée à l'article 6.1 des présentes conditions générales de ventes.

A l'issue de l'étape 4, telle que visée à l'article 6.1 des présentes CGV, le Client recevra par e-mail un accusé de réception confirmant la commande, et une confirmation du paiement.

## ARTICLE 7 : DROIT DE RÉTRACTATION ET ANNULATION

Conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, le droit de rétractation visé à l'article L.121-20 du même code est exclu s'agissant de Prestations de loisirs devant être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Les annulations sont possibles sans frais ni pénalités dans les conditions suivantes :

- pour le football en salle à cinq : jusqu'à 24 heures avant le début de la Prestation réservée,
- pour le marmaille parc : jusqu'à 24 heures avant le début de la Prestation réservée,
- pour les tables de restauration : jusqu'à 48 heures avant le début de la Prestation réservée,
- pour les anniversaires : jusqu'à 48 heures avant le début de la Prestation réservée,
- pour les autres événements : jusqu'à 48 heures avant le début de la Prestation réservée,

En dehors de ces conditions, toute commande non honorée ne donnera lieu à aucun remboursement, avoir ou report et sera définitivement perdue.

## ARTICLE 8 : CONDITIONS TARIFAIRES ET PAIEMENT

Le paiement est exigible immédiatement à la Commande.

Le paiement des achats s'effectue par carte bancaire.

Le Client peut effectuer le règlement par carte de paiement émise par une banque française. Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales.

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par un Prestataire de paiement de la Société, librement choisi par cette dernière.

Une fois le paiement lancé par le Client, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer par carte est irrévocable.

En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le Client autorise la Société à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué.

Le Client confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

En cas d'erreur, ou d'impossibilité de valider le paiement, la vente est immédiatement résolue de plein droit et la Commande est annulée.

Les tarifs indiqués sur les brochures tarifaires et le Site internet s'entendent toutes taxes comprises, tenant compte de la TVA applicable au jour de l'inscription ; tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des services.

## ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DES PARTIES – RESPONSABILITES

### Article 9.1 : Obligations et responsabilité de ELYT

ELYT fournit l'accès aux équipements sélectionnés par le Client, à savoir pour chaque Prestation :

- football en salle à cinq : accès au terrain et mise à disposition de ballon et chasubles pendant le temps sélectionné à la réservation. Le Client devra se munir de ses propres vêtements et chaussures de sport.

ELYT permet la réservation pour chaque joueur individuellement et ne garantit pas la composition des équipes. Il appartient aux Clients de prendre leurs dispositions pour effectuer des réservations simultanées s'ils souhaitent constituer un groupe.

De la même manière, en cas de désistement, ELYT ne garantit en aucune façon le nombre de joueurs disponibles pour une partie.

- marmailles parc : accès à l'aire de jeux pour les enfants de moins de 12 ans. L'accès se fait sous l'entière surveillance et responsabilité des parents, en aucun cas ELYT ne pourra être tenu comme responsable de tout dommage causé par et/ou à l'enfant utilisateur des équipements.

- réservation de tables de la partie restauration : mise à disposition des tables réservées. La liste des allergènes utilisés en cuisine est mise à la disposition des Clients.

- évènements : mise à disposition des équipements sélectionnés et mise en place de l'animation retenue.

Pour les évènements impliquant l'accueil collectif de mineurs, ELYT dispose des autorisations et est soumise aux contrôles requis.

Elle fait appel à des animateurs professionnels disposant des qualités requises.

ELYT décline toute responsabilité en cas de dommage survenant à l'occasion de l'utilisation des équipements de l'établissement.

## Article 9.2 : Obligations et responsabilité du Client

Le Client s'engage à honorer les commandes passées. Les paiements doivent être à jour pour accéder au lieu. En cas de défaut de paiement, le Client se verra refuser l'accès au lieu.

Dans le cas où le Client ne se présente pas au moment de la réservation, la commande sera perdue. Aucun remboursement n'aura lieu et le paiement effectué restera définitivement acquis à ELYT.

Le Client s'engage à faire usage des équipements conformément aux règles du jeu et aux règles de sécurité et d'hygiène et conformément à leur usage et leur destination.

Tout Client qui ferait un usage inadapté ou dangereux des équipements pourra être exclu de l'établissement par décision de personnel de ELYT, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Le Client s'engage à laisser les lieux en bon état et restituer les équipements mis à sa disposition. Il sera responsable de toute dégradation des lieux et équipements qu'il causerait par sa faute ou sa négligence.

Le Client déclare être convenablement et suffisamment assuré pour l'exercice de toute activité proposée dans l'établissement.

Le Client est seul responsable de son aptitude physique.

Dans le cadre des événements d'accueil collectif de mineurs, le Client s'engage à transmettre une fiche de renseignements et une fiche sanitaire sincères. Il est seul responsable des mentions qu'il y porte.

Dans le cadre des événements, dont anniversaires et mercredis jeunesse, impliquant la réception de plusieurs enfants mineurs, le parent organisateur ou l'organisateur assure seul la surveillance de l'ensemble des enfants participants et sera seul responsable à leur égard. Il prendra seul en charge le recueil de l'autorisation des titulaires de l'autorité parentale pour la participation des enfants à cet événement de telle sorte que ELYT ne soit ni inquiété ni recherché à ce sujet.

La consommation d'alcool dans l'établissement n'est possible que dans le cadre d'une commande d'un repas.

## ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE OU MODIFICATION UNILATERALE DU PLANNING

### Article 10.1 Cas de Force Majeure

Chacune des Parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant du présent contrat, qui serait causé par un cas de Force majeure.

Pour les besoins du contrat, la Force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

A titre d'exemple, constituent notamment des événements de Force majeure, sans que cette liste soit exhaustive, des phénomènes naturels tels que les tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités de stade 3 de l'épidémie ou autre équivalent applicable; l'utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale; la déclaration de la loi martiale ou encore la décision d'un Gouvernement, avec la participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre ; le décret partiel ou total du confinement ou de l'état d'urgence sanitaire;

Les événements ci-dessus pouvant avoir lieu sur tout territoire sur lequel l'exécution du présent Contrat aurait lieu.

En cas de survenance d'une situation qu'elle considère comme un cas de Force majeure, la Partie concernée notifie promptement l'autre de la situation par lettre recommandée avec avis de réception en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues au contrat ainsi que tout document justificatif attestant de la réalité du cas de Force majeure.

Sont considérés comme documents justificatifs notamment mais pas exclusivement toute déclaration, attestation, législation, décret, arrêté ou autres mesures prises par une personne morale de droit public au niveau local, national ou international concernant les événements invoqués comme situations de Force majeure.

Dans l'hypothèse où la Partie invoquant une situation de force majeure parviendrait à la caractériser, ses obligations seront suspendues. Toute suspension d'exécution du contrat suite au présent article sera strictement limitée aux engagements dont les circonstances de Force majeure auront empêché l'exécution et à la période durant laquelle les circonstances de force majeure auront agi.

En tout état de cause, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution des Prestations.

#### Article 10.2 Modification unilatérale du planning

La Société peut pour des raisons organisationnelles, de sécurité, ou de gestion des Clients, modifier ou ajouter des Prestations ou horaires dans le planning, sans que cela ne puisse entraîner des réclamations ou demandes de remboursements par les abonnés.

## ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Le Prestataire propose aux Clients certaines Prestations avec l'option de prise de vues par film ou photographies. Les captations réalisées lors de ces événements pourront ensuite être diffusées sur le Site et réseaux sociaux de ELYT.

En réservant une Prestation avec ces options, le Client consent au Prestataire, ses mandataires et ayants droit, la possibilité de reproduire et exploiter son image dans le cadre de la diffusion desdites vidéos (ou d'images extraites) dans les différents Centres ou sur ses supports de communication.

L'acceptation des CGV vaut acceptation expresse du Client pour l'utilisation de son image.

Lorsque le Client achète une Prestation à laquelle participeront des personnes tierces, il s'engage à attirer leur attention sur les règles du droit à l'image édictées par le présent article.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

Pour une durée de : 10 ans,

Sur les territoires : monde, tous pays,

Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : tout support audiovisuel, notamment TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.), supports destinés à la vente (produits de merchandising...), droit d'intégration dans une autre œuvre/œuvre multimédia.

## ARTICLE 12 : TRAITEMENT DES DONNÉES ET CONFORMITÉ AU REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Le Client et la Société s'engagent sur l'honneur à fournir des informations exactes.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, et du règlement général de la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, la Société met en place les moyens ci-après visés, afin de s'assurer de la sécurisation du traitement de données et du consentement du Client.

Le Client accepte que la Société collecte et utilise les données de nature suivante :

- Pour le Client : nom - prénom - adresse email - téléphone
- Pour l'enfant : prénom et tranche d'âge

La Société tient à jour un registre de traitement des données, et garantit, à tout moment, que les moyens en place sont conformes, sécurisés et garantissent la confidentialité des données

collectées et traitées. A cette fin, la Société désigne un délégué de protection des données interne tenant à jour ce registre et étant l'interlocuteur privilégié de la CNIL.

La Société informe le Client qu'elle ne pratique aucun transfert de données, ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, de manière directe ou indirecte à un quelconque tiers qui ne soit pas nécessaire à l'exécution du présent Contrat, son Prestataire ou leurs salariés, ou toute personne travaillant directement ou indirectement pour leur compte.

Par ailleurs, le Client peut accéder, obtenir, rectifier, ou supprimer ses données du registre de traitement des données, par simple demande écrite adressée à l'adresse mail suivante : [contact@ocorner.re](mailto:contact@ocorner.re)

#### ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par la loi française.

#### ARTICLE 13 : CONTESTATIONS ET COMPETENCE EN CAS DE LITIGE :

Le cas échéant, le Client peut présenter toute réclamation en contactant la Société par e-mail, à l'adresse suivante : [contact@ocroner.re](mailto:contact@ocroner.re)

À défaut de pareil accord, le litige sera porté devant le Tribunal compétent : Tribunal judiciaire de Saint Denis de la Réunion.